

CRÉATION D'ENTREPRISE

20
26



04 74 78 32 32



www.bonnet-associes.com

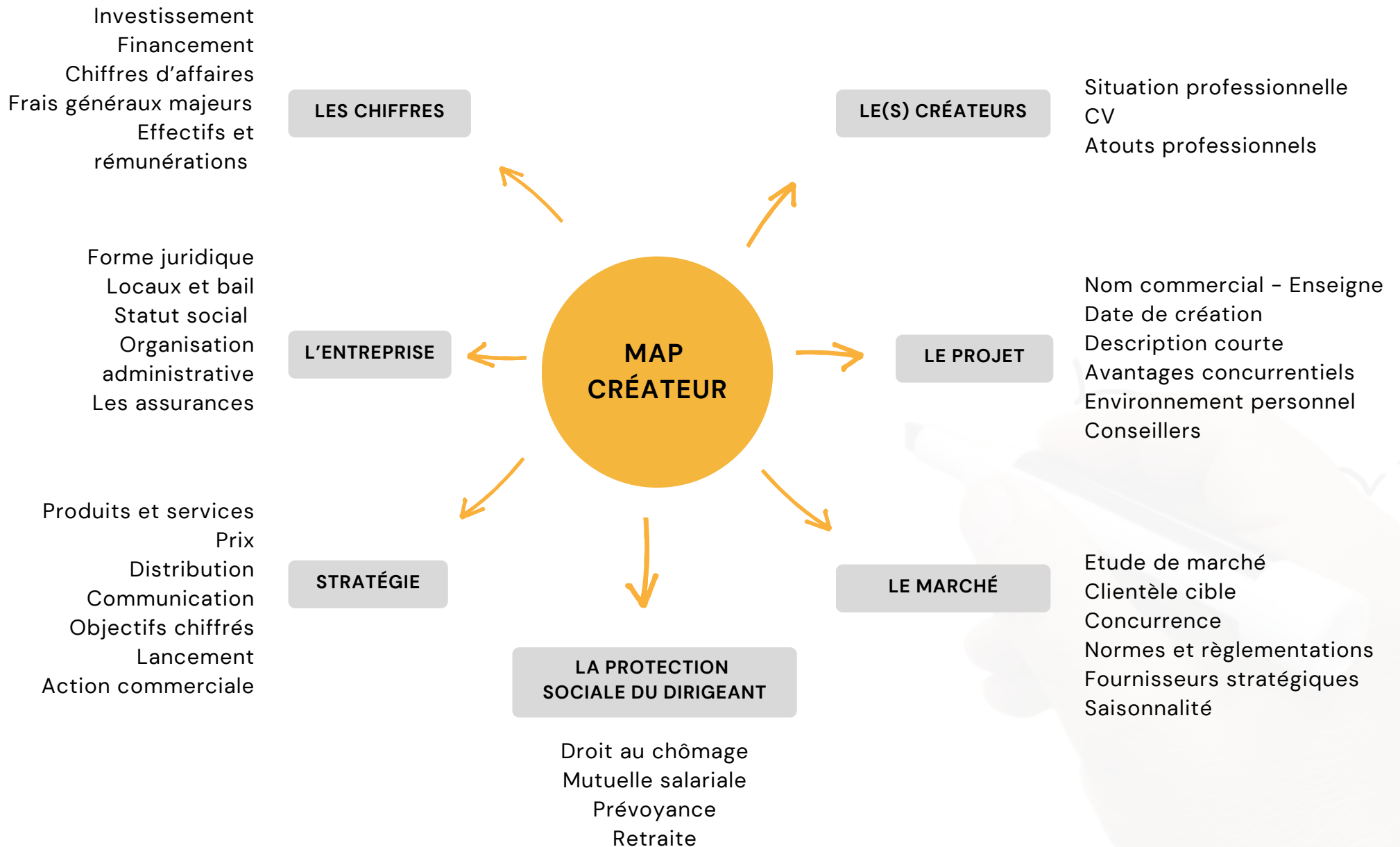


CRÉER & RÉUSSIR

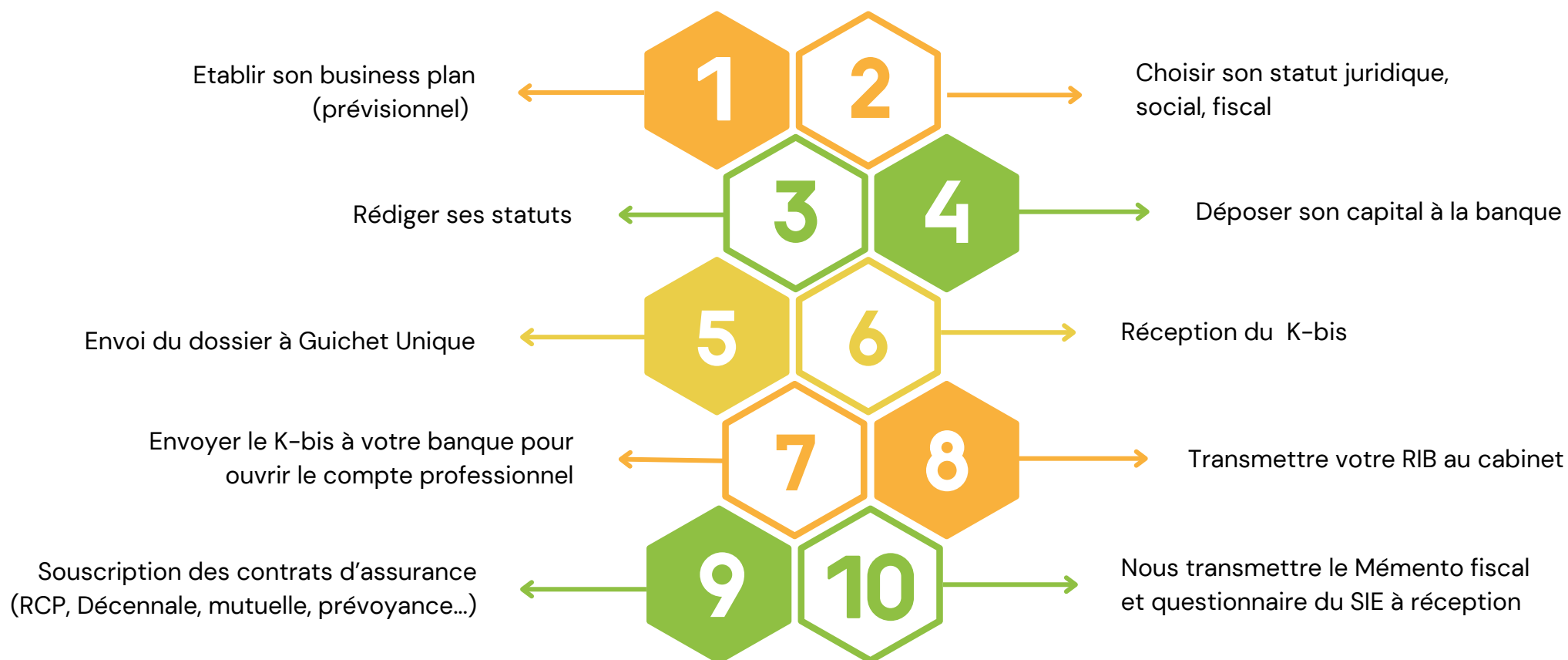
Le cabinet Bonnet & Associés vous accompagne dans la création de votre entreprise. Ce guide vous aidera à travers les premières étapes de développement de votre activité.

- 1 Map du créateur
- 2 Les étapes de la création
- 3 Des contacts pour accélérer votre création
- 4 Préparer son business plan
- 5 Comment bien structurer son activité ?
- 6 Protection sociale
- 7 Déroulé de la mission

CRÉATION D'ENTREPRISE



LES ÉTAPES DE LA CRÉATION



Les documents à nous transmettre

Kbis (société) ou avis INSEE (entreprise), statuts, attestation de dépôt capital, Mémento fiscal, carte nationale d'identité, RIB professionnel

DES CONTACTS POUR ACCÉLÉRER VOTRE CRÉATION



IVR

Aurélie HESCHE
Elodie N'GUYEN

www.initiative-iserevalleedurhone.fr
ahesch@initiative-iserevalleedurhone.fr
Tel : 09 82 72 03 04



CIBC ISÈRE-SAVOIE

M. Jérémy ROUSSIN – Consultant RH
www.cibc-auvergne-rhone-alpes.fr
j.roussin@cibc-isere-savoie.fr
Tel : 04 74 79 14 63



COWORKING VIENNE

Mme Cathy COLEON-LAYNAUD
cathy@cowork-in-vienne.com
Tel : 06 09 42 18 21



COURTIERS EN CRÉDIT

MDV Crédit conseil
M. DEROBERT
Tel : 06 40 11 51 49



BANQUES

CIC – 48 Bd de la République, 38200 VIENNE
Tel : 04 37 04 66 28
Banque Populaire – 8 Place Miremont, 38200 VIENNE
Tel : 09 85 98 08 00
Crédit Agricole – 30 Avenue Général Leclerc,
Espace St Germain, 38200 VIENNE
Tel : 04 76 28 96 14
Crédit Mutuelle – 2 Cours Romestang, 38200 VIENNE
Tel : 04 37 04 66 25



COURTIER EN ASSURANCE

2CA
M. Jean-Louis CABANNE
jbcabanne@cabinet-2ca.fr
Tel : 07 85 75 33 42



AVOCATS

Cabinet IDEOJ
Immeuble Swing,
30 Avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE
M. Dominique LALEOUSE, Mme Karine GERARD,
Mme Bénédicte CHALENDARD
Tel : 04 74 78 84 80
Mme Sonia Fabre
94 Boulevard des Allées, 69420 AMPUIS
Tel : 07 61 33 81 77

Quels sont les tarifs
pratiques ?

Combien de salariés
sont nécessaires à
votre activité ?

Quel est le panier moyen attendu ?

Quels seront vos horaires
de travail et combien
d'heures travaillerez-vous
par jour ?

Combien de jours
travaillerez-vous par
semaine ?

Votre activité est-elle
influencée par une
saisonnalité ?

BUSINNES PLAN



RESSOURCES ET APPROVISIONNEMENT

- Quelles ressources (humaines, financières, matérielles, immatérielles) sont essentielles pour mon activité ?
- Quels sont les besoins en investissement initial ?
- Qui sont nos partenaires et fournisseurs stratégiques ?
- Quelles sont les sources de financement envisagées ?
- Quelle est la politique de gestion des stocks (réapprovisionnement, niveaux de stock minimum et maximum) ?



ENCAISSEMENTS ET DÉLAIS DE PAIEMENT

- Quels sont les délais de règlements de mes fournisseurs ?
- Quels sont les délais moyen de paiements des clients ?
- Quels sont les délais moyen d'approvisionnement ?
- Ai-je des solutions de financement pour combler les décalages entre les encaissements et les paiements ?



TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

- Quel est le taux de marge brute et nette pour chaque produit ?
- Quels sont les coûts fixes et les coûts variables ?
- Les marges sont-elles suffisantes pour couvrir les coûts fixes et coûts variables ?
- Quels sont les besoins en fond de roulement pour soutenir le cycle d'exploitation ?
- Le cycle d'exploitation permet-il de financer mes besoins de trésorerie ?
- Quelles sont les objectifs de chiffres d'affaire à court, moyen et long terme ?
- Quels sont les risques financiers liés au cycle d'exploitation (variation de prix des matières premières, fluctuations à taux de changes etc.) ?
- Ai-je calculé un seuil de rentabilité ?
- Quelle est la flexibilité de mes coûts en cas de baisse d'activité ?



GESTION DES RISQUES

- Quels sont les principaux risques lié à mes activités ?
- Mon activité est-elle affectée par des variations saisonnières ?
- Si oui, quand ? Quels sont les impacts sur ma trésorerie et mes stocks ?
- Ai-je des polices d'assurance ou des dispositifs de protections adaptés à mon activité ?

PROTECTION SOCIALE

Même si vous bénéficiez de la portabilité, il est impératif de souscrire un **contrat de prévoyance Madelin** dès la création. La protection de base est insuffisante pour les TNS.

POURQUOI SOUSCRIRE ?

- ✓ Protège contre les aléas de la vie
- ✓ Maintient un revenu en cas d'arrêt de travail ou d'accident
- ✓ Sécurise la pérennité de l'activité en cas de coup dur

AVANTAGES ?

Les cotisations versées sont **déductibles de votre revenu imposable** dans la limite fixée par la loi.

Les cotisations sont **ajustables** selon vos revenus annuels et le montant de vos charges, permettant une adaptation en fonction de votre situation financière.

Santé

Couvre les frais médicaux non remboursés par la Sécurité sociale, en complément des remboursements du régime obligatoire.

Prévoyance

Indemnités journalières : Revenu de remplacement pendant un arrêt maladie

Rente d'invalidité : Compensation en cas d'incapacité permanente jusqu'à l'âge de la retraite.

Capital décès : Versement au ayant droit pour sécuriser leur avenir et protéger votre famille.

Retraite

Permet de constituer une retraite complémentaire qui sera restituée sous forme de rente ou de capital en parallèle des retraites obligatoires.

RÉFORME ACRE ET ARBITRAGE ARE VS ARCE

Changement de l'ARCE en 2026, choix du maintien des allocations chômage (ARE) ou versement en capital (ARCE) : comprenez les aides pour mieux lancer votre activité.

Réforme ACRE 2026 : La Fin de l'Automatisme

L'ACRE DEVIENT UN "CLUB VIP"

Depuis le 1er janvier 2026, l'aide n'est plus automatique ; elle est devenue conditionnelle et doit être explicitement demandée via un formulaire spécifique.

45 Jours pour agir

Le créateur dispose d'un délai strict de 45 jours après la création de l'entreprise pour soumettre sa demande, sous peine de refus définitif.

Les 4 Profils Éligibles

Demandeurs d'emploi
(indemnisés ou inscrits 6 mois sur 18)

Jeunes de moins de 25 ans
(ou moins de 30 ans si handicapé)

Bénéficiaires de minimas sociaux
(RSA, ASS)

Entrepreneurs en zones prioritaires
(QPV ou 2FRR)

Délai de carence de 3 ans :
Il est impossible de bénéficier de l'ACRE si vous l'avez déjà obtenue pour une autre entreprise au cours des 3 dernières années.

Barème et Calcul de l'Exonération

Plafond Annual (PASS) 2028 : 48 080 €/an (4 005 €/mois)

REVENU < 35 045 € (75% PASS)

EXONÉRATION MAXIMALE

36 045 € - 48 060 €

Aide dégressive (effet toboggan)

> 48 060 €

EXONÉRATION 0%

Charges "Incompressibles"

Retraite complémentaire

CSG-CRDS

Formation professionnelle

Même avec l'ACRE, l'entrepreneur doit toujours payer ces charges.

Duel d'Aides : ARE vs ARCE

ARE : Le Maintien des Allocations (Sécurité)

Idéal pour sécuriser son revenu mensuel.

France Travail cotise pour votre retraite.

Portabilité (Mutuelle gratuite 12 mois)

60% des droits totaux pendant la création

40% restants (Filet de sécurité en cas d'échec)

La Règle des 60% (Réforme 2025) :
Vous ne pouvez désormais consommer que 60% de vos droits totaux pendant la phase de création.

ARCE : Le Versement en Capital (Trésorerie)

Idéal pour un besoin immédiat de trésorerie.

Versement de 60% du reliquat en deux fois (à la création et 6 mois après).

Perte des cotisations retraite de France Travail.

Perte de la portabilité mutuelle (À payer soi-même).

Caractéristique	ARE (Maintien)	ARCE (Capital)
Mode de versement	Mensualité fixe (base 30 jours)	Capital en 2 fois (50/50)
Plafond de cumul	Limité à 60 % des droits restants	60 % du reliquat total (-3 %)
Condition 2nd versement	N/A	Interdit si reprise d'un CDI à temps plein

DÉROULÉ DE LA MISSION

1 Mise en place du dossier client

- Premier échange
- Présentation du cabinet
- RDV au cabinet avec présentation des interlocuteurs
- Proposition de mission
- Remise fiche de renseignement
- Collecte des pièces administratives
- Signature de la lettre de mission
- Explication du fonctionnement du cabinet et des relations
- Explication du fonctionnement de la transmission des documents

2 Mandats

- Signature des mandats, EDI
- Signature des mandats IBICS
- Création compte impot.gouv
- Création compte URSSAF

3 Suivi entrée client

- Paramétrage et formation au logiciel de vente
- Travaux et livrables prévu dans la lettre de mission réalisés par le responsable de dossier, avec la supervision du chef de mission.

Les +

- ✓ Gagner du temps
- ✓ Trouver les bons interlocuteurs
- ✓ Créer votre société en toute sérénité

*Nos travaux sont garants du respect de la loi et de la **déontologie** de notre ordre. Nous mettons en œuvre des procédures strictes pour garantir la sécurité et la confidentialité des données de nos clients. Nos équipes sont dévoués avec le sens du service et du conseil.*